

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du Lundi 31 Août 2020 à 20h30

Présents :

Mesdames BOURDIN Chantal, CROSNIER Magali, DAIGRE Virginie, FAVEAU Aline, ROTIER Cindy, BASSON Lydia.

Messieurs FORTIN Christophe, GARRAUD Marvin, GRAVELLE Bernard, LANDRIAUD Alain, LECOINTRE Johann, SOUCHAUD Dominique, AUDEBERT Patrick.

Absent(s) excusé(s): Mesdames NADAUD Mélissa,

Pouvoir(s) donné(s) : Madame NADAUD Mélissa donne pouvoir à Madame DAIGRE Virginie .

**Le nombre des membres présents est de 14 . 1 membre(s) sont représentés par un pouvoir pour cette
Séance du Lundi 31 Août 2020 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 15.**

Date de convocation: Le Lundi 24 Août 2020

Séance du Conseil Municipal du lundi 31 Août 2020		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 14	Représenté (Pouvoir) : 1	15

PREAMBULE : La séance débute à 20h40

Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents. Il liste les documents des dossiers de chaque conseiller. Il évoque rapidement les situations actuelles et notamment la rentrée scolaire du lendemain matin avec les problématiques en liens avec le CoronaVirus et la nouvelle gestion de la restauration scolaire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame FAVEAU Aline, a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation déroulé de séance du vendredi 10 juillet 2020.** Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **vendredi 10 juillet 2020**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020. Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 2. Suite à la commission appel d'offre lundi 31 Aout 2020 à 20h00 - membres et validations.**

Le conseil municipal a élu le 25 juin dernier, les membres de La commission d'appel d'offre ainsi :
1 président, 1 vice-président, 2 titulaires et 3 suppléants.

Or l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) expose notamment que :

« La commission est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».

Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau de Commission d'Appel d'Offre ci-dessous :

Président de la commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Dominique Souchaud	1 Christophe Fortin 2 Alain Landriaud 3 Johann Lecointre	1. Aline Faveau 2. Lydia Basson 3. Bernard Gravelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau de Commission d'Appel d'Offre. Il confirme et valide l'ensemble des décisions prises depuis le début du mandat 2020/2026.

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

3. Validation du tableau de l'ensemble des commissions.

Tableau de l'ensemble des commissions

Commission	Pt (e) de la commission	Vice Pt (e) de la commission	Membres	
1 - Stratégie et Ressources Humaines Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Virginie Daigre	1- Aline Faveau 2- Cindy Rotier 3- Magali Crosnier 4- Alain Landriaud 5- Chantal Bourdin	1. Lydia Basson
2 - Contrôle des listes électorales Commission obligatoire Président + 6 membres	Bernard Gravelle	Johann Lecointre	1. Virginie Daigre 2. Vanessa Chapron 3. Mélissa Nadaud 4. Dominique Souchaud	1. Lydia Basson
3 - Impôts direct Commission consultative Maire + 6 membres (25ans mini)+ 6 suppléants	Dominique Souchaud	Titulaire Magali Crosnier	Titulaire 1. Bernard Gravelle 2. Christophe Fortin 3. Johann Lecointre 4. Vanessa Chapron 5. Virginie Daigre	Suppléant 6. Chantal Bourdin 7. Cindy Rotier 8. Melissa Nadaud 9. Marvin Garraud 10. Aline Faveau 11. Alain Landriaud
4 - Finances - Commerces et entreprises Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Christophe Fortin	1. Magali Crosnier 2. Aline Faveau 3. Virginie Daigre 4. Bernard Gravelle 5. Johann Lecointre	1. Patrick Audebert
5 - Voirie - Urbanisme et Habitat Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Bernard Gravelle	1. Alain Landriaud 2. Aline Faveau 3. Johann Lecointre 4. Magali Crosnier 5. Marvin Garraud	1- Patrick Audebert
6 - Ecole -Aide sociale et troisième âge Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	<u>Ecole</u> Virginie Daigre Vanessa Chapron <u>Aide sociale et troisième âge</u> Chantal Bourdin Mélissa Nadaud	1. Cindy Rotier 2. Bernard Gravelle	1. Lydia Basson
7 - Loisirs, fêtes, communication et associations Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Virginie Daigre	1. Alain Landriaud 2. Johann Lecointre 3. Marvin Garraud 4. Mélissa Nadaud 5. Chantal Bourdin	
8 - Tourisme et Environnement Maire + 7 membres	Dominique Souchaud	Alain Landriaud	1. Virginie Daigre 2. Aline Faveau 3. Cindy Rotier 4. Vanessa Chapron 5. Marvin Garraud	
9 - Appel d'offres Commission obligatoire Maire + 3 membres et 3 suppléants	Dominique Souchaud Président		Titulaire 1. Christophe Fortin 2. Alain Landriaud 3. Johann Lecointre	Suppléant 4. Aline Faveau 5. Lydia Basson 6. Bernard Gravelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau des commissions.

Votes pour : 15

Abstentions : 0

Votes contre : 0

4. Désignation :

**a) des délégués CNAS - Election des délégués au CNAS -
A traiter ultérieurement**

b) de référents ou correspondants de la commune pour des organismes extérieurs divers.

Vu le code des Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à chaque nouvelle élection, le conseil municipal doit désigner un référent ou un correspondant au sein de plusieurs organismes extérieurs pour un domaine spécifique à chaque fois,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède, à la désignation des référents ou correspondants comme suit :

Organisme	Domaine	Objet	Référent ou correspondant
Préfecture	Sécurité Routière	Correspondant	Alain Landriaud
	Défense	Correspondant	Dominique Souchaud
	Commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.	Membre	Dominique Souchaud
CAUE	Architecture et Urbanisme	Référent	Dominique Souchaud
ATD 16	 Agence Technique 16	Représentant et Suppléant	Dominique Souchaud Alain Landriaud
Pays Ouest Charente	Architecture et paysage	Référent	Aline Faveau
CNIL	Informatique	Référent	Christophe Fortin
FOURRIERE	Animaux	Référent	Magali Crosnier et Mélissa Nadaud
SYMBA	Inondation	Référent	Bernard Gravelle

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Membres des commissions de contrôle des listes électorales politiques :

La composition des membres titulaires proposée par Monsieur le Maire est :

- 3 de la liste "continuons Ensemble pour Saint Sulpice de Cognac" :
 - Pt (e) de la commission : Monsieur Bernard Gravelle -
 - Vice Pt de la commission : Monsieur Johann Lecointre Membre : Madame Virginie Daigre
- 2 de la liste " Ensemble pour notre village" :
 - Membre : Monsieur Patrick Audebert Membre : Madame Lydia Basson

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition des membres titulaires proposée par Monsieur le Maire soit :

- 3 de la liste "continuons Ensemble pour Saint Sulpice de Cognac" :
 - Pt (e) de la commission : Monsieur Bernard Gravelle -
 - Vice Pt de la commission : Monsieur Johann Lecointre Membre : Madame Virginie Daigre
- 2 de la liste " Ensemble pour notre village" :
 - Membre : Monsieur Patrick Audebert Membre : Madame Lydia Basson

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

c) des référents mutualisation de matériel avec la commune de Louzac-St André.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme référents pour la mutualisation de matériel avec la commune de Louzac-Saint André:

- **M. Bernard GRAVELLE et M. Alain LANDRIAUD**

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

d) du représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - (CLECT de l'Agglomération de Grand Cognac).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Grand Cognac du 15 juillet 2020 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant ce qui suit :

Il est créé, entre l'établissement public de coopération et les communes membres, une Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges. Cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

La commission remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert ou de restitution de compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées ;

A la demande du conseil communautaire, fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner le représentant de commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Patrick Audebert représentant de commune au sein de la CLECT.

Votes pour : 14 Abstentions : 1 (Dominique Souchaud) Votes contre : 0

e) de candidats pour la composition de la prochaine Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID de l'Agglomération de Grand Cognac).

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal d'un courrier de l'Agglomération de Grand Cognac relatif à la composition de la prochaine de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission est composée du président de l'agglomération ou d'un vice-président délégué et de dix commissaires titulaires et suppléants. Monsieur le Maire présume que le président de l'agglomération a déjà décidé des membres parmi ses proches.

Toutefois dans son courrier du 18 Aout 2020, le président de l'agglomération de Grand Cognac demande un retour par courriel à amandine.mottin@grand-cognac.fr avant le 11 septembre 2020 pour :

➤ proposer le nom d'un contribuable de la commune qui pourrait être proposé pour siéger en tant que titulaire ou suppléant au sein de la CIID.

Monsieur le Maire propose :

- **Madame Magali Crosnier - Vice Pte de la commission consultative des Impôts direct**

Il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce sujet.

5. Organisation recensement de la population : coordonnateur principal à nommer lors du dernier trimestre 2020. Un élu peut être coordonnateur principal.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal dans le cadre du prochain recensement de la population de notre commune qui se déroulera du 21 janvier au 20 février prochain, nous devons nommer au moins un coordonnateur communal qui sera formé par les agents de l'INSEE lors du dernier trimestre 2020. Ce dernier sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte.

Cette nomination n'a pas encore été enregistrée dans l'application OMER, application mutualisée qui nous servira de la pré-collecte à la collecte. Sur la page de connexion OMER (<https://collecte-recensement.insee.fr/gestion/>) seul le profil du Maire (« M » suivi du code géographique de notre

commune) peut déclarer le coordonnateur principal. Les potentiels coordonnateurs adjoints seront à déclarer avec le profil du coordonnateur principal (« CCP » suivi du code géographique de notre commune). Ces informations sont à renseigner dans l'onglet « Administration », sous-onglet « Déclaration CC ». Dans un courrier qui nous a été adressé en mai dernier, figure le mot de passe attribué au profil du Maire. Lorsque le coordonnateur communal sera nommé, nous devons également prendre un arrêté de nomination officialisant sa fonction. Pour cela, OMER nous proposera alors un modèle d'arrêté. Courant novembre, lors de sa visite de l'INSEE en commune, notre interlocuteur privilégié, le superviseur, procédera entre autres à sa vérification.

Dans le cadre du prochain recensement de la population de notre commune qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer coordonnatrice et coordonnateur communal:

- **Madame Christèle Lenoir Gaumet (Salariée qui a déjà effectuée cette mission en 2016).**
- **Madame Chantal Bourdin (Nouvelle élue au Conseil Municipal de Saint Sulpice de Cognac).**

Votes pour :15 Abstentions : 0 Votes contre :0

6. Avenant n°1 à la convention relative à la santé et à la prévention des risques (médecin professionnelle) avec la collectivité. Convention relative au service de Santé et de Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;**
- **d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.**

Votes pour :15 Abstentions : 0 Votes contre :0

7. Décision modificative DM Budget commune pour achat ordinateur mairie.

Budget de la Commune 23400 – achat ordinateur mairie - Monsieur le Maire expose qu'un ordinateur du secrétariat de la mairie ne fonctionne plus et a besoin d'être remplacé. Un devis a été établi par l'ATD 16 pour un montant de **1449,00 €** Il convient d'ouvrir des crédits par une décision modificative au compte 2183 pour **1449,00 €**. Monsieur le Maire expose que la mini-pelle a fait l'objet d'un mandat n° 360, d'un montant de 28800 € et qu'il restera un crédit de 5200 € dans le chapitre 00086 et propose alors une décision modificative, comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative pour ouvrir des crédits à l'article 2183, pour permettre ainsi l'achat d'un poste informatique.

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

8. Convention Bail emphytéotique avec les chasseurs.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal, lors de la séance du Lundi 02 Décembre 2019, il a été voté favorablement pour la mise en place d'une convention de mise à disposition pour la Société de Chasse de Saint Sulpice de Cognac (Chasse Saint Hubert). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et autorisé Monsieur le Maire à établir et signer une convention avec l'Association des chasseurs de Saint Sulpice de Cognac « Chasse Saint Hubert » pour une mise à disposition des parcelles AY25, AY26 ET AY27 à compter du 1er Janvier 2020.

Les investissements prévus par l'Association des chasseurs de Saint Sulpice de Cognac « Chasse Saint Hubert » sont importants pour l'aménagement qui envisagent sur ces parcelles de terres.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en place d'un bail emphytéotique administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision pour une mise à disposition des parcelles AY25, AY26 ET AY27 au bénéfice de la Société de Chasse de Saint Sulpice de Cognac (Chasse Saint Hubert) selon les conditions d'un bail emphytéotique administratif et autorise Monsieur le Maire à établir et signer ce bail emphytéotique avec l'Association des chasseurs de Saint Sulpice de Cognac « Chasse Saint Hubert ».

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

9. Cimetière – Concessions et divers.

Monsieur le Maire, confirme aux membres du conseil municipal, il reste peu de place disponible au columbarium du cimetière. Monsieur le deuxième adjoint, s'est rapproché d'une personne qui avait réservé et payé un emplacement pour un montant de 400 €. Cette personne a accepté de restituer l'emplacement à la commune car sa famille possède une concession perpétuelle au sein du cimetière communal. A son décès, elle souhaiterait que ses cendres rejoignent le caveau familial.

Il appartient aux membres du conseil municipal de délibérer afin de rembourser le montant de 400 € pour l'emplacement au columbarium qui deviendrait communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision de rembourser le montant de 400 € pour l'emplacement au columbarium qui deviendrait de la commune.

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

10. Organisation d'un WE peintre avec déambulations les 3 et 4 Octobre 2020.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, du projet d'organisation d'un WE peintre avec déambulations les 3 et 4 Octobre 2020.

Questions diverses :

1. Réunions Commission :

- **Ecole -Aide sociale et troisième âge – Jeudi 17 sept 2020 à 20h30.**
- **Loisirs, fêtes, communication et associations - lundi 28 sept 2020 à 20h30.**
- **Voirie - Urbanisme et Habitat le Mardi 29 sept 2020 à 20h30.**
- **Tourisme et Environnement date à confirmer.**
- **Pour information réunion Cérema (Carrières) le 22 Sept 2020 à 9h30.**

2. Réunions associations en attente en fonction du Covid 19.

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit régulièrement des appels d'associations communales en cette période particulière de Covid 19. Tout en respectant les règles sanitaires, il propose d'organiser une rencontre avec l'ensemble des associations.

Monsieur le Maire propose la date **du lundi 21 septembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes.**

3. Retour d'informations sur le Salon Ruralitic.

Monsieur le Maire confirme sa participation au Salon Ruralitic, des choses très innovantes et intéressantes sont en cours, ceci sera étudié lors d'une réunion commune de deux commissions :

- 1-Stratégie et Ressources Humaines.
- 6 - Ecole -Aide sociale et troisième âge.

Monsieur le Maire propose la date **Jeudi 17 sept 2020 à 20h30** pour cette réunion commune.

4. Travaux en cours :

- Ecole (Toilettes), Elagage, logements Canton Buhet, Voirie, informatique mairie.

5. Plateforme de formation en ligne du Grand Cognac gratuitement à la disposition des élus locaux jusqu'au 31 décembre 2020. <https://enligne.tremplindeselus.fr/inscription/>

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une plateforme de formation en ligne du Grand Cognac, elle est gratuite à la disposition des élus locaux et ceci jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour rappel, les six premières formations disponibles portent sur les thématiques suivantes :

- [Intercommunalité](#) ; [Droits et obligations de formation des élus locaux](#) ;
- [Statut et droits de l'élu.e local.e](#) ; [Fonctionnement du conseil municipal](#) ;
- [Prendre la parole en public](#) ; [Décentralisation et répartition des compétences entre collectivités territoriales.](#)

- **Eclairage Publique** – Une demande a été adressée au SDEG

Fin de conseil municipal à 22h10